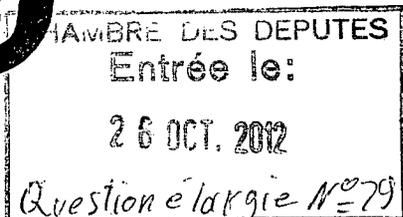




Monsieur Laurent Mosar
Président de la Chambre
des Député-e-s
Luxembourg



Luxembourg, le 26 octobre 2012

Concerne: **Question avec Débat « Vols de Nuit »**

Monsieur le Président,

Par la présente le groupe parlementaire **déli gréng** souhaite, conformément au règlement de la Chambre des Député-e-s, soumettre **une question avec débat au Ministre du Développement durable concernant les vols de nuit à l'aéroport du Findel.**

Dans le contexte des discussions quant à la rentabilité des activités de la société Cargolux, cette dernière a demandé que l'interdiction des vols de nuits soit levée, du moins partiellement. Afin d'argumenter leur demande, le Ministre du Développement durable lui a demandé de chiffrer leur demande. Toutefois, suivant le Règlement Grand-Ducal du 24 mai 1998 des dérogations permanentes suivantes existent:

- a) *les vols particuliers suivants : vols gouvernementaux, vols de recherche et de sauvetage, vols effectués à des fins humanitaires et sanitaires, vols en détresse, vols effectués dans le cadre des obligations internationales du Grand-Duché de Luxembourg.*
 - b) *les vols commerciaux réguliers de passagers et de fret retardés par rapport à l'horaire programmé;*
 - c) *les vols de fret réguliers programmés entre 23.00 et 24.00 heures ou retardés par rapport à cet horaire;*
 - d) *les vols non réguliers effectués par les compagnies aériennes ayant leur port d'attache à l'aéroport.*
- Tout décollage d'un vol non régulier après 24.00 heures, dûment justifié, doit faire l'objet d'une autorisation particulière et préalable du Ministre. pour tous les vols réguliers entre 23 et 24 heures ou retardés par rapport à cet horaire (arrivées et départs) ainsi que pour toutes les arrivées pendant les heures de fermeture.*

Nous voudrions dans ce contexte soumettre une question avec débat afin de recevoir des réponses aux questions suivantes :

1. Quelle est la situation des vols de nuits à l'aéroport du Findel actuellement ? Quelle est les nuisances sonores pour les localités voisines ?
2. Comment cette situation se compare-t-elle aux aéroports de la Grande-Région ?
3. Quelle est la réglementation européenne en vigueur et à venir en matière de protection de la population à l'égard des nuisances sonores ?
4. Quels sont les bénéfices économiques probables d'une extension des vols de nuit pour l'économie du pays ?
5. Quel est l'impact des nuisances sonores sur le sommeil nocturne ? Quel serait dès lors le coût macro-économique causé par une telle extension des vols de nuits sur la santé ?

6. Quel serait le coût des mesures de protection à réaliser et à subsidier au niveau l'insonorisation des immeubles concernés?
7. Quelle est l'estimation des pertes de valeur des immeubles situées dans les zones à forte nuisance sonore en cas d'élargissement des vols de nuits ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'F' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

François Bausch,
Président du groupe